

contenté d'approuver, implicitement, du moins, le fait de l'apparition miraculeuse. Or, on sait que dans les dépositions des deux enfants, telles que recueillies officiellement par le Saint-Siège, il est question de deux secrets confiés, l'un à Maximin et l'autre à Mélanie, par la Sainte-Vierge. Maximin est mort sans avoir révélé son secret autrement que dans sa déposition faite devant l'autorité ecclésiastique. Mélanie, au contraire, s'est dite autorisée par la Sainte-Vierge à révéler le sien, à partir de 1858. Et c'est en 1879 que parut, à Lecce, en Italie, revêtu de l'*imprimatur* de Mgr Zola, évêque de Lecce, qui avait été le directeur de Mélanie pendant plusieurs années, le fameux *Secret*, qui contient, à l'égard du clergé et des ordres religieux, des reproches sévères.

Dès l'apparition de cet ouvrage, qui portait la signature de Mélanie Calvat, des plaintes furent adressées au Saint-Siège.

Le 8 août 1880, le Saint-Office, saisi par le Pape de cette question, publia un décret par lequel la S. Congrégation déclarait *S. Sedi non placuisse prafatum opusculum* (L'Apparition de la Sainte-Vierge sur la montagne de la Salette) *factum esse publici juris ; ideoque ejus esse voluntatem ut ejusdem exemplaria ubi vulgata sunt, quoad fieri potest, e fidelium manibus retrahantur*.

Sans aucunement se prononcer sur le fond ni blâmer le contenu de la brochure en question, le Saint-Siège en a, tout de même, par ce décret, désapprouvé la diffusion parmi les fidèles, exprimant formellement son déplaisir de le voir livré au public.

Nous croyons utile de rappeler cette discipline de l'Église, qui nous enseigne avec quelle prudence les fidèles doivent accueillir tous ces ouvrages traitant de révélations particulières, tant que l'Église n'a pas passé jugement sur le contenu de ces révélations.

Voici, maintenant, l'appréciation que fait S. E. le cardinal de Cabrières, dans sa lettre à Mgr Latty, publiée, le 1er juillet, par la *Croix*, de Paris, de l'ouvrage, le *Secret de Mélanie Calvat*, et du commentaire du Dr Maravié, qui viennent d'être imprimés à Montpellier :

« I. — Il ne paraît pas que nous ayons là le *secret* remis à S. S. le pape Pie IX, en 1858, par les envoyés de Mgr l'évêque de Grenoble. Il a été, sous sa forme actuelle, édité par Mélanie Calvat, mais à diverses reprises, par fragments successifs, ce qui semble être plutôt le résultat d'une composition personnelle que